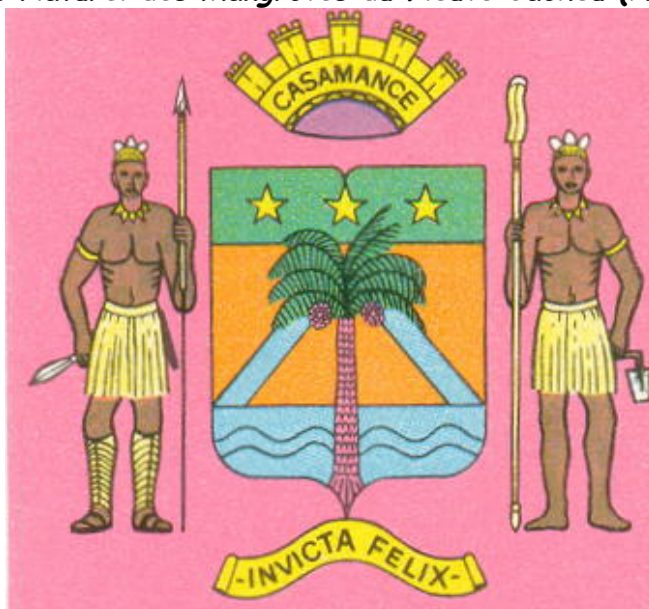


***La Casamance littorale :
Réserve de biosphère côtière UNESCO/MAB
avec une potentielle extension vers le
Parc Naturel des Mangroves du Fleuve Cacheu (PNTC)***



Réalisation : Conseil Régional de Ziguinchor & IDEE Casamance

© Conception :

idée
CASAMANCE

Intervenir pour le Développement Ecologique de l'Environnement en Casamance

BP 120

Ziguinchor

991 45 92

ideecasamance@arc.sn

info@ideecasamance.org

www.ideecasamance.org

Introduction

Sur financement de la Coopération Néerlandaise, l'ONG IDEE Casamance intervient dans les zones humides en Casamance depuis décembre 2003. Ce programme 2003-2006 a succédé à un programme d'appui aux cueilleuses d'huîtres, démarré en l'an 2000. Durant cette période, IDEE Casamance, dont les membres fondateurs appuient la population depuis 1989, a collecté une richesse en documentation et information sur les zones humides en Casamance et cela pendant l'époque que la région était frappée par l'insécurité. Epoque marquée par un délestage général de la région non seulement par les touristes, mais aussi par les chercheurs de Dakar ou autres régions. Les inconvénients de ce délestage se sont aussi manifestés dans une sorte de laisser-faire et a provoqué un libre accès, suivi d'une exploitation anarchique et souvent abusive, des richesses naturelles. Par contre, à quelque chose malheur est bon et une influence positive sur la biodiversité est observé dans les zones en friche et difficilement accessibles. Ainsi, nous avons pu constater un retour remarquable de crocodiles, de lamantins et autres oiseaux nicheurs, tandis que le Parc National de Basse-Casamance était inaccessible durant plus d'une décennie.

IDEE Casamance se veut facilitateur sans relâche dans le processus d'appui aux populations à surmonter les effets positifs et négatifs de ces événements regrettables et en même temps contribuer à la sauvegarde de la biodiversité dans un écosystème dont l'importance dépasse de loin les frontières régionales et nationales.

Dans ce contexte, IDEE Casamance propose de créer une réserve de biosphère en Casamance selon les directives de l'UNESCO.



Principes d'actions et axes de stratégie

Le programme soumis pour financement couvre toutes les activités préparatoires pour l'élaboration du dossier consistant en la stratégie qui doit aboutir à l'inscription d'une partie des zones humides en Casamance comme réserve de biosphère.

Le trajet et la stratégie d'approche pour créer cette réserve de biosphère sont élaborés durant plusieurs réunions de concertation d'un plateau de compétence dont les membres sont proposés par le Conseil Régional.

La zone comprise entre les rivages de l'océan sur la frontière Bissau-Guinéen jusqu'à Abéné et l'axe Youtou, Pointe St Georges, Abéné est choisie pour être promue réserve de biosphère. Cette zone couvre quelque 1 000 km² sur le continent et comprend les sites d'importance écologique suivants :

- Le Parc National de Basse Casamance (PNBC) sur 5 000 ha ;
- Forêt classée de Diantème, 235 ha, unique exemple de forêt tropicale humide au Sénégal ;
- La Pointe St Georges où l'Océanium veut créer une aire marine protégée pour la sauvegarde des lamantins ;
- Nikine et Diogué villages marqués par l'érosion côtière de l'embouchure du fleuve Casamance ;
- Le Kalissai, réserve ornithologique important, 16 ha, rendant la Casamance 4^{ème} site d'importance ornithologique de l'Afrique de l'Ouest après le Banc d'Arguin (Mauritanie), le Djoudj et le Sine-Saloum (Sénégal) ;
- La mare de Kassel, 90 ha, fréquentée par une importante faune aviaire et pressentie pour devenir également une réserve ornithologique avec la présence de 5 000 couples d'oiseaux nicheurs et 17 000 couples d'oiseaux d'autres espèces ;
- Les *kjökkenmödding*, amas coquilliers pouvant atteindre plusieurs mètres et datant des premiers siècles de notre ère, témoignent de l'ancienneté et de l'importance de la cueillette des huîtres en Casamance, sites de grande importance de patrimoine nationale ;
- Les forêts et bois sacrées, lieux de culte d'origine animiste ;
- Divers sites et monuments historiques ;
- Le village côtier d'Abéné où WWF-WAMER a créé une aire marine protégée.

Première étape du programme proposé est de faire l'inventaire du savoir-faire local et des produits exploités dans la zone d'intervention. Cet inventaire se fait dans le contexte que plusieurs stratégies réussies de conservation et de préservation ont été développées par le biais de l'éducation traditionnelle. Ce qu'on appelle « les savoirs culturels traditionnels » que sont les « contes, les proverbes, les interdits sociaux souvent présentés sous un visage sacré ». Ce sont là une représentation d'un « savoir, un savoir-

faire, un savoir être que tout individu se devait d'intérioriser. Et la maîtrise de ce savoir être se mesurait socialement par la maturité de la parole de l'adulte et par son comportement social¹ ».

Sur cette base, les partenaires du programme doivent faciliter l'élaboration d'un code de conduite local qui assure la gestion responsable des ressources naturelles par les populations ciblées. L'élaboration de pareils codes locaux de gestion des ressources naturelles² est révélatrice d'une approche nouvelle qui, bien plus que par le passé, s'appuie sur l'implication active de la population dans le processus de développement. Les concepts techniques qui servaient de base à la préservation des ressources sont aujourd'hui repensés et sont considérés avant tout comme un défi institutionnel à la participation active des groupes d'exploitants à la transformation du contexte d'ensemble.

Les conventions qui règlent l'accès aux ressources naturelles et la gestion prudente de ces dernières revêtent une importance décisive pour la population rurale. Les conflits suscités par l'exploitation des ressources ne sont plus seulement jugés au regard de leurs conséquences préjudiciables mais servent également à justifier de nouvelles négociations relatives à un règlement d'exploitation durable. On peut aujourd'hui considérer que les codes locaux contribuent à éviter les conflits ou à les gérer sur une base consensuelle et qu'ils constituent ainsi un instrument de prévention des crises.

Les progrès qui ont été enregistrés dans le domaine de la gestion des ressources naturelles trouvent leur reflet dans les codes locaux. Ils ont été rendus possible grâce aux développements politiques caractérisés par ces deux notions clés, à savoir la démocratisation et la décentralisation. Il convient de relever ici la redéfinition du rôle de l'État, qui a permis de déléguer des tâches et des responsabilités nouvelles à la société civile. Les possibilités offertes par les conventions ayant suivi la Conférence de Rio ont eu, elles aussi, pour effet de transformer durablement les conditions d'ensemble.

Les codes locaux de gestion prennent appui sur le système foncier en vigueur et le complètent, en particulier pour ce qui est de l'utilisation des ressources collectives. Ils rassemblent le patrimoine d'expériences des sociétés locales de même qu'un grand nombre de connaissances spécialisées dans des domaines très variés (gestion des terroirs, jurisprudence, développement organisationnel, etc.).

La notion de « Gestion des terroirs » propagée depuis le milieu des années 80 regroupe différentes stratégies de développement allant des projets se consacrant exclusivement à la gestion des ressources naturelles à ceux visant à promouvoir à très large échelle les initiatives de développement villageois ou communautaire (cf. Winckler et al. 1994, p.6). Ces stratégies ont en commun qu'elles se réfèrent toutes à un « terroir », c'est-à-dire à un espace défini sur le plan social qui renferme un agglomérat de ressources et les droits y afférents et qui permet à une communauté donnée de satisfaire la plupart de ses besoins (Toulmin 1993, p.3).

¹ Daff, Pr. de Lettres Modernes UCAD : Le Soleil, 04 juin 2004

² Codes locaux pour une gestion durable des ressources naturelles, Martin Sulser, GTZ, 2000

La « gestion des terroirs » consiste en fait à transférer le contrôle exercé sur la gestion et l'exploitation des ressources naturelles de l'État à la population locale. Elle inclut des mesures d'accompagnement visant à améliorer la gestion et à réaliser les investissements de nature à accroître les rendements et à sécuriser la production dans l'agriculture, l'élevage et la production forestière (op. cit.).

Outre un soutien technique, la gestion des terroirs se préoccupe avant tout de mettre sur pied des capacités de gestion et de planification à l'échelon villageois (GTZ 1995, p.91). L'objectif est d'orienter à moyen et à long terme les activités entreprises au niveau du village. À cet effet, la population dresse des plans d'aménagement qui concrétisent ses objectifs en un plan d'action aussi réaliste que possible (cf. PATECORE 1998, p.24-29).

Avec l'accumulation d'expériences par les projets de gestion des terroirs, le niveau d'intervention s'est élargi au niveau inter-villageois. La plupart des codes locaux qui ont été élaborés dans le cadre de projets de gestion des ressources naturelles se réfèrent à ce niveau. Souvent, il s'agit de régler les problèmes soulevés par les priorités d'exploitation concurrentes.

Dans toutes les régions, les codes se trouvent confrontés à une problématique de base portant sur les mêmes composantes majeures :

- la dégradation des ressources naturelles et
- les conflits liés à l'accès aux ressources.

Les causes de dégradation sont multiples, la croissance de la population et la baisse de la pluviométrie comptant parmi les plus fréquemment citées. Cette dégradation se manifeste par une diminution de la fertilité des sols et la disparition du couvert végétal, notamment des grands arbres.

Il faut noter qu'une simple analyse effectuée avec la participation et sur la base des connaissances de la population suffit le plus souvent à mobiliser cette dernière et à servir de point de départ. Une telle analyse aide en outre à mieux comprendre les causes matérielles des conflits entre les différents groupes d'intérêt. L'action envisagée peut porter sur une meilleure gestion de l'exploitation au profit de toutes les parties au conflit.

La connaissance des problèmes de la localité est une condition indispensable pour bien cibler des objectifs et définir les activités propices pour les projets. Sur le plan socioculturel, on peut noter qu'avec la culture et l'histoire qui lui sont propres, la population locale est un deuxième facteur à considérer. Chaque contrée a sa propre histoire qui s'inscrit dans la mémoire collective. Désormais, seule une approche se basant sur la participation des populations offre la promesse d'une meilleure protection des ressources naturelles.

L'installation d'un code de conduite inter-villageois qui régleme la gestion intégrée d'un terroir facilite l'adaptation future d'un consensus autour des problèmes soulevés par les priorités d'exploitation concurrentes entre cultivateurs et éleveurs. Dans ce contexte, G. Winckler et al. soulignent l'importance capitale de l'exploitation pastorale pour la gestion

des terroirs. Outre les problèmes liés à la divagation des animaux, ils mettent l'accent sur la surexploitation des pâturages due à l'absence de toute norme législative réglementant l'accès à cette ressource. Les projets de gestion de terroirs ont, selon eux, pour tâche principale de trouver des solutions à ces problèmes³. Un consentement sur la gestion forestière et mangroviennne semble plus manifeste et compréhensif comparée à la problématique pastorale et peut donc agir comme catalyseur pour résoudre les problèmes liés à l'exploitation pastorale.

Une approche forestière qui peut incorporer la problématique pastorale est préférée aux approches classiques telles :

- la cogestion ;
- les marchés ruraux de bois ;
- la foresterie sociale.

Sous l'approche de cogestion, on peut regrouper tous les modèles qui s'efforcent, de redéfinir, au niveau institutionnel, l'attribution des rôles dans le domaine de la gestion des forêts. Dans ce contexte, le degré et les modalités de participation de la population locale sont variables et dépendent entre autres des conditions d'exploitation locales.

Les approches axées sur les marchés ruraux de bois s'emploient avant tout à concrétiser dans les faits le transfert de la gestion et du contrôle exercé sur l'exploitation et le commerce du bois de feu des pouvoirs publics à la population locale. Dans la pratique, l'État cède à la population locale la concession d'une place de marché rurale et d'une surface forestière devant permettre d'assurer l'approvisionnement du marché de bois. Dans le souci de garantir l'exploitation durable de la forêt, l'administration forestière fixe un taux d'abattage annuel. L'administration forestière se trouve ainsi renforcée dans son rôle d'instance de contrôle.

Contrairement aux approches décrites ci-dessus, la foresterie sociale procède d'une démarche systémique. Elle part du principe que, si les causes de destruction de la forêt dépassent de loin le cadre du secteur forestier, les solutions proposées pour y remédier restent cantonnées à des approches purement sectorielles (cf. v.Stieglitz 1999a, p.21). L'approche adoptée par la foresterie sociale vise à replacer la forêt dans le contexte social (cf. v.Stieglitz 1999b, pp.140-146). La reconnaissance d'un grand nombre d'utilisations concurrentes de la forêt, qui est considérée comme facteur économique, matière première et source d'énergie, réserve de sols et de surfaces mais qui est également appréhendée dans sa dimension écologique et culturelle, doit aller de pair avec une réorganisation des comportements vis-à-vis de la forêt. L'approche de la foresterie sociale ne prescrit pas de modèles. En revanche, l'introduction de normes juridiques créant un cadre favorable, la négociation de modèles entre les acteurs de même que la viabilité économique sont des aspects importants dans la foresterie sociale.

³ Codes locaux pour une gestion durable des ressources naturelles, Martin Sulser, GTZ, 2000

Buts et objectifs généraux du projet

Après les premières concertations avec le plateau de compétences consacrées à l'information de ses membres, le but du projet est formulé comme suit : formuler et exécuter toute activité nécessaire pour adhérer la zone choisie comme réserve de biosphère selon les directives de l'UNESCO.

Dans ce contexte, trois objectifs généraux sont formulés :

Objectif général 1

Choisir les membres du plateau de compétences selon des critères prédéfinis qui comblent le plus les directives de l'UNESCO. Organiser des séances de concertation et délimiter la zone ;

Objectif général 2

Elaborer un programme d'activités, budgétiser ces activités et identifier les acteurs. Composer un dossier de projet à présenter à un bailleur de fonds ;

Objectif général 3

Acquisition des fonds nécessaires, exécuter le programme d'activités et présenter les résultats à l'UNESCO.

Les activités soumises pour financement

Le financement demandé couvre toutes les activités préliminaires pour la composition du dossier pour l'acquisition des moyens financiers pour mener les activités nécessaires pour soumettre une demande d'inscription de site biosphère à l'UNESCO. Ainsi, le financement demandé permet d'atteindre les objectifs généraux 1 & 2, cités plus haut.

La durée :

Le projet s'étale sur six (6) mois de juillet à décembre 2006.

Durant ces six mois le plateau de compétences se réunit six (06) fois.

Les activités du plateau de compétences :

- composition et installation du plateau de compétences des dix (10) personnes ressources suivants :
 - Dakar
 - Institut de Recherches pour le Développement (IRD)
 - Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA)
 - Centre de Recherches Océanographique de Dakar Thiaroye (CRODT)
 - Université Cheikh Anta Diop de Dakar ou Gaston Berger de St Louis
 - Ziguinchor
 - Conseil Régional
 - Représentant régional du Ministère de l'Environnement

- Service régional de la Planification
 - Conseiller technique de l'Agence Régional de Développement (ARD)
 - Bureau d'étude, responsable pour le secrétariat
 - Représentant de IDEE Casamance
- définition d'un programme d'activités de recherches, de visites de terrain, d'inventaires, et autres qui sera exécuté par tiers comme les structures d'éducation et de formation, les élus locaux, les structures décentralisées, le Service régional des Pêches et de la Surveillance, le Service régional de l'Agriculture, la Direction Régionale de Développement Rural (DRDR), le Service régional de l'Expansion Rurale et autres services de l'Administration
 - évaluation des données collectées et en faire une synthèse
 - élaboration du dossier qui est prêt d'être présenté à un bailleur de fonds dans le but de pouvoir remplir toutes les formalités demandées par l'UNESCO pour inscrire la zone choisie en tant que biosphère

Le budget demandé :

Le budget demandé pour la présentation du dossier pour l'acquisition des moyens financiers (seed funding) pour soumettre une demande d'inscription de site biosphère à l'UNESCO s'élève à 12.183.150 Francs CFA ou € 18.573,09.

Les sites caractéristiques

La Réserve Ornithologique de La Pointe de Kalissaye

La Réserve Ornithologique de La Pointe de Kalissaye, d'une superficie de 16 ha, est située à l'embouchure du marigot Kalissaye dans le département de Bignona. C'est une zone côtière caractérisée par une végétation arbustive. Les espèces principales sont *Ipomoea pes-caprae*, *Sporobolus spicatus* et *Alternanthera maritima*. La réserve a été créée pour protéger les oiseaux nicheurs et les tortues vertes (*Chelonia mydas*) et les tortues marines (*Caretta caretta*). C'est un site où nichent d'innombrables couples d'oiseaux et se reproduisent des tortues de mer. De nombreuses espèces d'oiseaux, quelques mammifères et reptiles. Les espèces d'oiseaux les plus fréquentes sont la sterne caspienne (*Sterna caspia*), la sterne royale (*Sterna maxima*) et le pélican blanc (*Pelicanus onocrotalus*). Ce sanctuaire a été établi pour protéger les colonies nicheuses d'oiseaux de mer et les sites de reproduction des tortues de mer. On peut y observer environ 10 000 couples de sternes caspiennes, de nombreuses sternes royales et une importante colonie de pélicans blancs. De nombreuses autres espèces d'oiseaux (environ 20) y ont été observées lors du classement de ce site en Réserve ornithologique (Goudiaby et Ndiaye 1998). Ce sont par exemple le pélican gris (*Pelicanus rufescens*), la mouette à tête grise (*Larus cirrhocephalus*), le balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), le chevalier combattant

(*Philomachus pugnax*), le Chevalier aboyeur (*Tringa nebularia*), le goéland railleur (*Larus genei*). Les marigots de ce site sont colonisés par des dauphins (*Tursiops truncatus*⁴) et des lamantins (*Trichechus senegalensis*). Les connaissances sur la biodiversité de ce site sont lacunaires en ce qui concerne les autres groupes d'espèces comme les mollusques, les crabes les insectes etc. Certains îlots de ce site ont été envahis par la mer vers les années 1990 mais actuellement la situation est redevenue normale. Un suivi régulier de l'évolution de cet îlot et de sa biocénose est nécessaire pour assurer la conservation de sa biodiversité⁵.

La mare de Kassel

La mare de Kassel, 90 ha, fréquentée par une importante faune aviaire et pressentie pour devenir également une réserve ornithologique avec la présence de 5 000 couples d'oiseaux nicheurs et 17 000 couples d'oiseaux d'autres espèces.

Le Parc National de Basse-Casamance

Le Parc National de Basse Casamance (PNBC) se localise à quelque 60 km sud-ouest de la capitale Ziguinchor dans la région de Ziguinchor, région méridionale de la république du Sénégal à la frontière avec le Guinée-Bissau : 12°24'N, 16°35'W. Le PNBC est une aire protégée de 5 000 ha, juxtaposée à la forêt classée de Diantème, unique exemple de forêt tropicale humide au Sénégal (*Parinari excelsa*, *Guibourtia copallifera*, *Mostuea hirsuta*) et aussi particulièrement menacée. Elle fut créée le 1 avril 1970 par Loi 64-46 du 17 Juin 1964 pour la sauvegarde de d'une aire de flore et de faune Guinéenne, unique dans cette partie du Sénégal.

Ce biotope hétérogène est important en tant que zone de repos et de reproduction pour une grande variété d'espèces marines et d'oiseaux migrateurs. L'estuaire du fleuve Casamance présente de nombreux chenaux serpentants bordés de mangroves sur sols argileux compacts avec une flore et faune guinéenne qui ne se rencontre que dans cette partie du Sénégal. Il existe trois types de végétation, la forêt tropicale, la savane boisée et la mangrove. La forêt abrite des espèces guinéennes, tel *Parinari excelsa*, avec *Pithecolobium altissimum*, *Chlorophora regia*, *Detarium senegalense* et de nombreuses *Treculia africana* dans la futaie inférieure. La communauté de mangroves bordant les chenaux des estuaires est zonée. A partir du bord de l'eau, trois zones se succèdent : mangroves à *Rhizophora racemosa*, une bande dense de *R. mangle* et un étage inférieur composé de *Scirpus littoralis* ou de *Sesuvium portulacastrum* et de *Phloxerus vermicularis*.

Plus de 50 espèces de mammifères ont été signalées, dont quelques panthères *Pantures parus*, le buffle de forêt *Lyncheurs cafre anus* et le lamantin *Trichechus senegalensis*. Il faut noter en particulier les primates, dont le singe des palétuviers *Cercopithecus campbelli*, le galago de Demidoff *Galagoides demidoff* et le colobe bai *Colobus badius temmincki*. Le pangolin géant *Manis gigantea* et le serval *Felis serval* sont également

⁴ www.lifelinda.org

⁵ PRAESC, Evaluation environnementale régionale par Buursink, 2004

signalés. L'Anomalure de Beecroft *Anomalurus beecrofti* ne se rencontre nulle part ailleurs au Sénégal. Il existe quelques espèces d'antilopes et plus de 200 espèces d'oiseaux, dont des oiseaux migrateurs palaéarctiques, en particulier les échassiers. Deux couples nicheurs d'aigles couronnés *Stephanoaetus coronatus* ont été signalés dans le parc. Les nombreux reptiles comprennent le python royal *Python regius*, le python de Seba *Python sebae* et le cobra *Naja nigricollis*.⁶

Le littoral

Le village côtier d'Abéné où WWF-WAMER a créé une aire marine protégée.

Les villages de Nikine et Diogué, villages marqués par l'érosion côtière de l'embouchure du fleuve Casamance.

Les forêts et bois sacrées, lieux de culte d'origine animiste

Les forêts et bois sacrées sont des lieux de culte d'origine animiste. Des interdits à caractère conservatoire des ressources naturelles y sont instaurés. Le feu y est formellement interdit. L'accès dans ces forêts est réservé aux initiés. Donc à part la perte d'espèces liées au climat, ces forêts ont conservé en général leur végétation originelle. Ces forêts sacrées existent dans tous les villages de la Basse Casamance et dans quelques villages du département de Sédhiou (Goudiady et Ndiaye, 1998). On associe à ces forêts les cimetières où quelques espèces rares sont conservées. Avec le développement de l'islam et du christianisme, certains interdits qui ont permis leur conservation disparaissent et les forêts sacrées se dégradent. C'est le cas de nombreuses forêts sacrées dans le département de Bignona. Les forêts et bois sacrés font partie des sites qui sont les moins soumis aux phénomènes de dégradation. Leur vocation culturelle leur confère un statut de conservation de la biodiversité qu'il faut préserver. Ils renferment une biodiversité insoupçonnée; ces sites sont bien conservés mais n'ont pas encore fait l'objet d'un inventaire. Ils constituent des méthodes traditionnelles de conservation in situ de la biodiversité. Il existe dans tous les départements de la région des bois sacrés qui ont un rôle culturel (cérémonie d'initiation, et événements culturels⁷. Buursink nomme :

- ✓ forêt du roi d'Oussouye
- ✓ bois sacré d'Oukout
- ✓ forêt classé d'Oukout
- ✓ bois sacré de Boukitingho

Forêt classée de Diantème

La forêt classée de Diantème, 235 ha, unique exemple de forêt tropicale humide au Sénégal (*Parinari excelsa*, *Guibourtia copallifera*, *Mostuea hirsuta*) est particulièrement menacée. Inaccessible depuis maintenant une décennie.

⁶ Guide de la Diversité Biologique du Sénégal, World Conservation Monitoring Centre

⁷ PRAESC, Evaluation environnementale régionale par Buursink, 2004

Les Kjökkenmödding

Les Kjökkenmödding, terme danois désignant les volumineux amas coquilliers attribués à la culture mésolithique de l'Ertebölle qui s'épanouit de 4600 à 3100 ans avant J.C. au nord de la Presqu'île du Jütland. Les plus anciens amas de la Casamance sont datés vers la fin du Néolithique, II^{ème} siècle avant notre ère ; les plus récents sont du XVIII^{ème} siècle après J.C. Les sites se localisent près des agglomérations diolas actuelles (Samatite-Kagnout, Niomoune, Oussouye-Elinkine, Diakène diola). Ils ont livré outre les arches et des huîtres, de la céramique, des ossements de poissons et de mammifères domestiques (bœufs, moutons ou chèvres), des fragments de métal ferreux. Une étude archéologique sur la base de similitudes dans la céramique entre les sites de Diorom-Boumack, Bangalère et celui de Loudia-Oulof suggère qu'entre le VII^{ème} siècle et le XV^{ème} siècle des échanges de produits halieutiques contre le riz, se seraient produits entre le Saloum et la Casamance⁸.

Au Sénégal, la colonisation des zones littorales est attesté, entre autres, par la présence d'accumulations anthropiques de coquillages de volume variable, formant des sites originaux le long des estuaires des fleuves Sénégal, Saloum et Casamance. Ces sites sont des décharges où ont été entassées les rejets d'activités domestiques ou techniques sur plusieurs époques. Ils renferment principalement des coquilles vides d'arches (*Anadora senilis*), d'huîtres (*Crassostrea gasar*), de patelles (*Patella safiana*), de pourpres (*Thais haemastoma* et *Murex hoplites*) et de *Cymbium* provenant de l'exploitation ancienne des mollusques. Divers autres déchets biologiques : végétaux et ossements, bien conservés dans ce milieu, permettent de se faire une idée sur l'alimentation, les stratégies d'exploitation du milieu littoral (chasse, cueillette, pêche, élevage, agriculture) et de reconstituer les paléo environnements. Des restes d'éléments techniques (outils et objets en céramiques, en pierre, en métal, en os) ainsi que des vestiges d'habitation (inhumations, foyers, traces de construction) permettent d'entrevoir les savoir-faire technologiques et les facteurs culturels, qui ont sous-tendu l'évolution démographique et sociale des populations côtières.

Par ailleurs, d'un point de vue scientifique et économique, les amas coquilliers constituent parmi les sites archéologiques du Sénégal, un patrimoine original. Leur intérêt scientifique réside dans les différents domaines de recherche qu'ils englobent : écologie, géomorphologie, technologie, ethnologie, biologie, et cetera. Leur intérêt économique résulte de l'utilisation des coquilles et de leur intégration dans les circuits touristiques locaux⁹.

⁸ Réf.: Gorée, Guide de l'île et du Musée historique, Publication du Musée historique, Dakar avril 1993, 67 pages, 39 fig. (A. Camara et J.R. de Benoist)

⁹ citations de Marie-Amy Mbodj dans Gestion des Ressources Côtières et Littorales du Sénégal, UICN, 1993

Les sites et monuments historiques¹⁰

- ✓ fromager centenaire de Kagnout
- ✓ résidence du préfet à Oussouye
- ✓ île de Karabane
- ✓ Cap Skirring
- ✓ Baobab-palmier de Baligname
- ✓ puits de ElHadji Omar à Elinkine
- ✓ puits d'eau douce de Kafountine

Une potentielle extension frontalière

Parc Naturel des Mangroves du Fleuve Cacheu (PNTC), la plus grande surface de mangrove en Afrique de l'Ouest

Le parc se situe au Nord-Ouest de la Guinée-Bissau entre 12°10' - 12°25'N et 15°55' - 16°27'W dans la région administrative de Cacheu. Il couvre une superficie de 800 km² dont 68% sont recouverts par la mangrove. Le décret de classification de ce parc national est adopté en Conseil des Ministres le 22 Décembre 1997.

Le parc se compose de deux zones distinctes séparées par le fleuve Cacheu, et qui diffèrent entre elles tant du point de vue des caractéristiques écologiques que sociales, culturelles et économiques. Dans la partie nord, la population est de 7 120 habitants repartis dans 27 villages appartenant à six groupes ethniques. La partie sud compte environ 830 habitants regroupés en 14 villages avec deux groupes ethniques prédominants¹¹.

Le parc est essentiellement constitué de mangrove, cette zone représentant à elle seule l'une des plus grandes superficies couvertes par cet habitat en Guinée-Bissau et est considérée comme la plus grande mangrove d'un seul tenant en Afrique de l'ouest. La mangrove est un lieu de reproduction et de refuge de la faune halieutique, poissons, crustacés et mollusques. Les crevettes constituent une espèce de première importance économique pour le pays.

La vaste superficie de mangrove permet d'accueillir un très grand nombre d'oiseaux migrateurs des pays du Nord qui viennent hiverner dans la région. Les paysages sont tout aussi remarquable, sans parler des espèces protégées ou rare, tels que l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) le lamantin (*Trichechus senegalensis*), les crocodiles (*Crocodylus niloticus* et *Crocodylus tetraspis tetraspis*), guib harnache (*Tragelaphus scriptus scriptus*) les vervets (*Cercopithecus aethiops*), le dauphin à bosse (*Sousa teuszii*) et le grand dauphin (*Tursiops truncatus*).

¹⁰ PRAESC, Evaluation environnementale régionale par Buursink, 2004

¹¹ voir programme PRCM

Nota Bene

Le programme proposé doit se référer au congrès des Zones Humides en Casamance organisé par IDEE Casamance les 6 et 7 février 2003 et les 24, 25 et 26 mars 2003. Toute documentation ou autre information concernant ce congrès peut être obtenue au bureau de IDEE Casamance ou sur La Toile : www.ideecasamance.org

Ziguinchor, 02 juin 2006

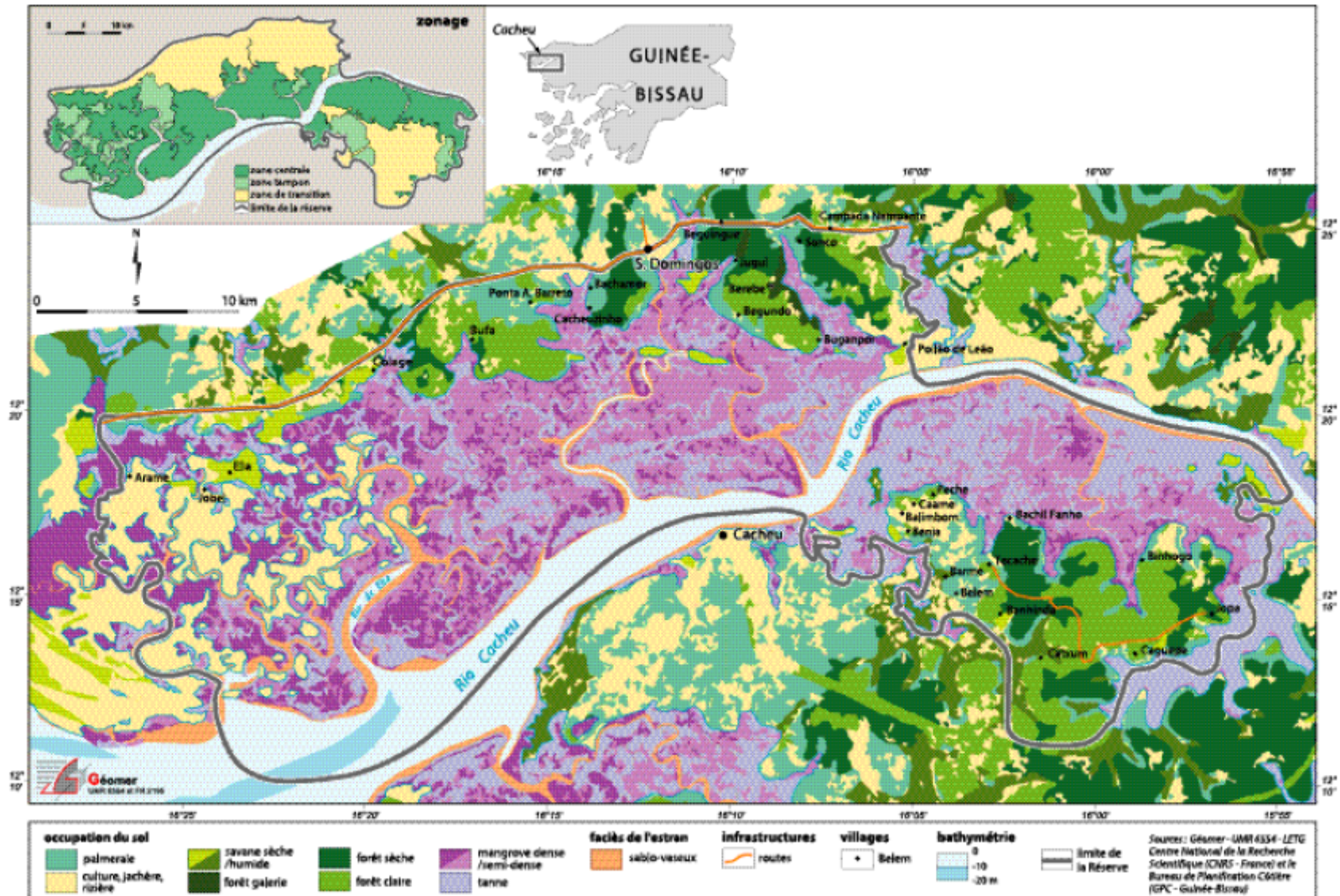
Intervenir pour le Développement Ecologique de l'Environnement en Casamance

IDEE Casamance
BP 120
Ziguinchor
991 45 92
postmaster@ideecasamance.org
ideecasamance@arc.sn
CBAO 204 36 400 216
www.ideecasamance.org

La biodiversité en Casamance :

Nom scientifique	Nom français
Mammifères	
Phacochoerus aethiopicus	Phacochère
Tragelaphus scriptus	Guib harnaché
Cephalophus grimmia	Céphalophe de grimm
Oryctéropus afer	Oryctérope
Lepris crawshayii	Lièvre à oreille de lapin
Xerus erythropus	Rat palmiste
Hystrix cristata	Porc-épic
Atelerix albiventris	Hérisson à ventre blanc
Galago senegalensis	Galago du Sénégal
Cercopithecus aethropis	Callitriche ou singe vert
Erythrocebus patas	Singe rouge
Crocuta crocuta	Hyène tachetée
Viverra civetta	Civettes
Genetta genetta .	Genette
Crocodylus niloticus	Crocodile du Nil
Testudo sulcata	Tortue terrestre
Chelonia mydas & Caretta	Tortue de mer : verte et marine
Canis aureus	Chacal commun
Trynomys swinderianus	Aulacode
Pantherus pardus	Panthère
Syncerus caffer	Buffle de forêt
Trichechus senegalensis	Lamantin
Delphinus delphis	Dauphin
Cercopithecus campbelli	Singe des palétuviers
Galagoides demidoff	Galago de Demidoff
Colobus badius temmincki	Colobe bai
Manis gigantea	Pangolin géant
Felis serval	Serval
Python regius & sebae	Python royal et de Seba
Naja nigricollis	Cobra
Anomalurus beecrofti	Anomalure de Beecroft
Avifaune	
Numida meleagris	La pintade commune
Francolinus albobicalcaratus	Le francolin commun
Oena capensis	La tourterelle du cap
Stigmatopelia senegalensis	La tourterelle maillée
Columba guinea	La ganga ou le pigeon de rônier
Taunix sylvatica	La fausse caille d'Afrique
Plectropterus gambensis	L'oise de Gambie
Eupodotis senegalensis	La poule de pharaon
Balearica pavonina	La grue couronnée
Bucorvus abyssinicus	Le grand calao d'Abyssinie
Bubulcus abis	Le héron garde bœufs
Pelicanus onocratus	Le pélican blanc
Pelicanus rufescens	Le pélican gris
Phoenicopterus ruber	Le flamant rose
Platalea alba	La spatule d'Afrique
Ciconia ciconia	La cigogne blanche
Stephanoaetus coronatus	L'aigle couronné
Hydroprogne caspia	Les sternes caspiennes
Thalasseus maximus	Les sternes royales
.....	Les vautours
.....	Les canards, siffleurs, armé, à dos blanc
.....	Les migrants

PARC NATUREL DES MANGROVES DU RIO CACHEU



Plateau de compétence pour biosphère UNESCO - Budget pour 06 réunions et activités tiers

Budget en Francs cfa 1 € = 655,957 Francs cfa

Désignation	Q	P/U	Total	€	%	Observations
Participants						
Dakar						
transport	24	71 000	1 704 000	2 597,73	13,99%	Dakar-Zig vv.
per diem	24	20 000	480 000	731,76	3,94%	
restauration	24	8 500	204 000	311,00	1,67%	midi + café pour 6 séances
hébergement/nuitée	24	25 000	600 000	914,69	4,92%	
Ziguinchor						
transport	30	2 500	75 000	114,34	0,62%	
per diem	30	20 000	600 000	914,69	4,92%	
restauration	30	8 500	255 000	388,74	2,09%	midi + café pour 6 séances
bureau d'étude	6	70 000	420 000	640,29	3,45%	secrétariat & conseil
Organisation						
location salle	6	85 000	510 000	777,49	4,19%	pause café inclu
journaliste/jour	6	7 500	45 000	68,60	0,37%	6 journalistes
banderoles	2	35 000	70 000	106,71	0,57%	
publicité	3	100 000	300 000	457,35	2,46%	t-shirts, radio, tracs
Activités tiers						
recherche bibliographique	1	350 000	350 000	533,57	2,87%	Dakar/Ziguinchor/autres
cartographie	1	600 000	600 000	914,69	4,92%	de la zone définie
inventaire biodiversité	1	600 000	600 000	914,69	4,92%	sommaire (publications/visites de terrain)
inventaire sites	1	600 000	600 000	914,69	4,92%	sites d'importance/patrimoine
publicité	2	100 000	200 000	304,90	1,64%	t-shirts, radio, tracs
Bureau d'étude						
conception dossier	1	800 000	800 000	1 219,59	6,57%	dossier fini à présenter
Frais de bureau						
secrétariat	6	140 000	840 000	1 280,57	6,89%	photocopie, frais de bureau
communications	6	75 000	450 000	686,02	3,69%	téléphone, fax, mail, etc.
rapports/pv	6	250 000	1 500 000	2 286,74	12,31%	conception + rédaction
organisation	1	400 000	400 000	609,80	3,28%	préparation + logistique
Sous-total			11 603 000	17 688,66	95,24%	
Imprévu			580 150	884,43	4,76%	
Budget			12 183 150	18 573,09	100,00%	